

Mandelieu, le 22 avril 2016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Extraordinaire (jeudi 31 mars 2016, 19h30 – Villeneuve-Loubet)

ORDRE DU JOUR :

- La nouvelle Gouvernance / les nouveaux statuts

Clubs Présents : 125 voix sur 136

O. ANTIBES JLP (9 voix) - A.S. CANNES (7voix) - U.S. CAGNES (5 voix) - H.B BEAUSOLEIL (2 voix)-
H.B. MOUGINS/MOANS-SARTOUX (6 voix) – OGC NICE HB (6 voix) - CARROS H.B.C(6 voix) – ES
CROS CAGNES HB (4 voix) - A.S.B.T.P. NICE (8 voix) - H.B. PUGET-THENIERS (3 voix) - CAVIGAL
NICE (7 voix) - VALLIS-AUREA (3 voix) – CONTES UC (2 voix) - MANDELIEU LA NAPOULE (5 voix) –
Pays de GRASSE HB - A.S.P.T.T (8 voix) - SPCOC LA COLLE sur LOUP (6 voix) - AS MENTON HB (6
voix) - VENCE H.B (4 voix) - BREIL SUR ROYA (2 voix) - HB MOUGINS-MOANS-MANDELIEU (1
voix) - A. C. BORDIGHERA ((3 voix) - U.S. SAN CAMILLO IMPERIA (3 voix) - HB DES COLLINES (6
voix) - AS ST MARTIN HB (4 voix)- VILLENEUVE-LOUBET HB (5 voix)- 3 CORNICHES (2 voix) –
PALLAMANO VINTIMILLE (2 voix)

Clubs Excusés :

A.S. MONACO (7 voix) - A.S LA TURBIE (2 voix) – AGORA NICE EST (0 voix)

Club Absent :

PEYMEINADE LOISIRS (2voix)

Le Vice-Président, Daniel TOUSSAINT, ouvre les débats à 19h20, remercie le club de Villeneuve-Loubet de nous accueillir dans ce parc Jean GRANELLE. Il remercie également Jean-Luc BAUDET, Président de la Ligue Côte d'Azur, toujours soucieux d'être des nôtres dans ces moments clefs de la vie associative, Il excuse Marie-Laure LEHUREY, présidente, et Patrick FENASSE, secrétaire-général, retenus tous deux pour un deuil familial.

Il se félicite du nombre record de clubs présents : un total de 125 voix en présence sur 136 possibles.

Il explique que dans le cadre de la réforme territoriale, touchant l'organisation des ligues, les ligues de Côte d'Azur et Provence Alpes sont amenées à fusionner.

Ainsi, dans ce cadre, la FFHB, par souci d'harmonisation nous a demandé de modifier les statuts du Comité et donc Conformément à nos actuels statuts, une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour, conformément aux directives fédérales, choisir un nouveau mode d'élection aux Assemblées Générales : un mélange élection de listes / élections uninominale.

Un groupe de travail, constitué de Jacky AUDOIN, Patrick FENASSE, Noël PAULIN, Daniel

TOUSSAINT et Christophe VILLARD, a planché pendant deux jours pour rédiger de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur. Ces documents ont été transmis en temps et heure à tous les clubs et sont donc soumis au vote.

Jean-Luc BAUDET, Président de notre ligue Côte d'Azur, intervient pour apporter quelques précisions sur la future ligue et rappeler que les modifications statutaires n'étaient pas obligatoires, mais fortement « recommandées ».

Mise au vote :

Nombre de voix présentes : 125 sur 136, quorum 62

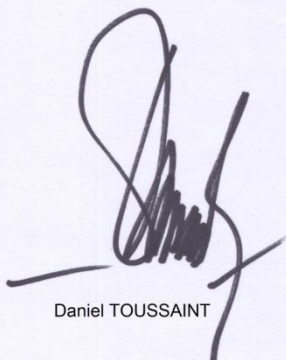
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 122

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont donc adoptés à l'unanimité des présents.

Ils seront présentés à la Ligue et à la Fédération pour approbations et éventuelles modifications.

L'ordre du jour étant clos, à 19h50, Daniel clôture notre Assemblée Générale Extraordinaire pour ouvrir notre rituelle Assemblée Générale Financière.

Le vice président



Daniel TOUSSAINT

Le Secrétaire Général



Patrick FENASSE